ICI ET LA ENERGIES

Société par actions simplifiée au capital social de 5 000 euros
Siège social : 4 Avenue des Peupliers – Bâtiment I Technoparc – 35510 CESSON-SEVIGNE
992015800 RCS RENNES

La « **Société** »

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2025

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-cinq, à neuf heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après l'« **Assemblée** ») au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président. Les associés ont été régulièrement convoqués dans les formes et délais prévus par les dispositions statutaires.

Monsieur François Guérin, ès qualité de gérant de la société AMAC, elle-même présidente de la société SeeYouSun, préside l'Assemblée.

Le secrétariat de l'Assemblée est assuré par Monsieur Kévin AUBRY.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et le Secrétaire, permet de constater que les associés présentés ou représentés possèdent la totalité des actions de la Société.

Le Président de séance constate que le quorum prévu par l'article 19 des statuts de la Société est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article « Dénomination » des statuts de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses, s'il y a lieu.

Le Président de séance donne lecture de son rapport, et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés. Cette lecture terminée, le Président de séance ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION
Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article « Dénomination » des statuts de la Société

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale à compter de la date des présentes : ENOSYS.

En conséquence, l'article 3 « Dénomination » des statuts de la Société a été modifié comme suit :

« ***ARTICLE 3 – DENOMINATION***

La dénomination de la Société est : ***ENOSYS****.* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée, confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Personne ne souhaitant intervenir au titre des « Questions diverses » et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

En tant que de besoin, il est précisé que le présent document pourra être signé électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil par le biais du service YouSign.

Monsieur François GUERIN
Président de séance



Monsieur Kévin AUBRY
Secrétaire de séance

